

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, commissaire
Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste
Mme RITA LEBLANC, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 277
ENTRE SAINT-HENRI ET SAINT-ANSELME
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 1

Séance tenue le 13 septembre 2011 à 19 h
Centre récréatif de Saint-Henri
Salle numéro 3
219, rue Commerciale
Saint-Henri

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011

SÉANCE DE LA SOIRÉE

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS

MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS.....	2
LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION.....	2
LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE.....	3
LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LA DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES.....	3
LA MÉDIATION ET LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION.....	4
LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION.....	44

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS
MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

5

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonsoir tout le monde.

10

Je me présente, mon nom est Michel Germain, je suis un membre permanent du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15

Ce soir, vous avez des petites pochettes, vous pouvez avoir le détail de l'information, notamment l'ordre du jour qui devrait être dans la pochette, pour ce qui est de la rencontre de ce soir. Alors nous allons grosso modo suivre les différents points qui sont là.

20

Il y a deux (2) façons de fonctionner, soit que vous me laissiez faire les présentations, mais je pourrai par étape, après ça, valider si vous avez des questions pour bien comprendre mes explications que je vais donner.

25

Alors comme l'indique l'en-tête de l'ordre du jour, ceci est en quelque sorte une rencontre préparatoire.

C'est-à-dire que récemment, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Arcand, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtaient, de tenir une médiation en lien avec le projet d'élargissement de la route 277.

30

Alors cette initiative-là a commencé à la suite, autrement dit, je pense que l'ensemble des personnes qui étaient ici étaient présentes à une soirée d'information, je pense qu'il y avait plusieurs d'entre vous qui étaient là, tenue par le Bureau d'audiences publiques il y a quelques mois de cela; cette rencontre d'information se tenait dans le cadre d'une période d'information de quarante-cinq (45) jours donc pendant laquelle vous avez pu faire des demandes d'audience publique.

35

À ce stade-ci, le ministre a pris connaissance de vos requêtes; il n'a pas encore statué sur la décision de tenir une audience publique; par contre, il a jugé qu'il pouvait y avoir un intérêt, avant qu'il prenne une décision sur une audience publique, de tenter une médiation. C'est pour ça qu'on se retrouve ici ce soir.

40

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

PAR LE COMMISSAIRE:

45 Je vais essayer de suivre le plus possible l'ordre de présentation! Donc la présentation des participants ici, je suis accompagné de madame Julie Crochetière, qui est analyste au BAPE, ainsi que de madame Rita LeBlanc qui est une coordonnatrice du secrétariat de la Commission. Je suis seul, mais traditionnellement on appelle ça une commission, dès que le président du BAPE confie un mandat à un membre, on forme une sorte de commission. Donc c'est elle qui s'occupe de la
50 coordination des travaux de la Commission.

Ici, je crois que l'ensemble des personnes se connaît, si je ne m'abuse; de toute façon, on a mis les noms de chacun des participants, je pense qu'on peut s'épargner les présentations.

55 Tout à l'heure, je pourrai venir, vers la fin de la présentation, discuter des principaux points de vos requêtes, on pourra regarder ça.

LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

PAR LE COMMISSAIRE:

60 Je vais vous faire quand même la lecture plus exactement de la lettre du ministre. Donc le ministre a envoyé une lettre à notre président le 11 août dernier. Donc il dit:

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et, si les
70 circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme par le ministère des Transports et ce, à compter du 12 septembre – donc hier.

"Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation."

80 Bien entendu, s'il y a médiation, et on manque un peu de temps parce que, je sais pas, le ministère des Transports prépare des plans, c'est possible pour nous de demander au ministre une extension de mandat, mais statutairement, il nous donne habituellement soixante (60) pour tenir la médiation lorsqu'il y a médiation bien entendu.

85 Ce qui est important de mentionner, dans l'ordre du jour, il y a une mention sur la Loi sur les commissions d'enquête. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, je suis, à ce stade-ci, en enquête, c'est-à-dire que je dois vérifier si les circonstances se prêtent à une médiation; si les circonstances ne s'y prêtaient pas, je veux aussi comprendre pourquoi les circonstances ne s'y prêtent pas. Parce que d'une façon ou d'une autre, je dois préparer un rapport que je soumetts au président du BAPE puis après ça, le président du BAPE soumet le rapport au ministre.

90 **LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE**

PAR LE COMMISSAIRE:

95 Donc pourquoi on fait la mention de la Loi sur les commissions d'enquête, c'est parce qu'en tant que commissaire, en tant que membre du Bureau mais en mandat, c'est-à-dire commissaire, nous avons deux (2) caractéristiques principales! La première, c'est que nous avons ce qu'on appelle l'immunité, c'est-à-dire que bien entendu, elle est toute relative, c'est une immunité contre d'éventuelles poursuites si on exécute encore une fois nos tâches en toute bonne foi. Donc la Loi sur les commissions d'enquête nous donne cette immunité-là.

100 Par ailleurs, en plus de ça, l'autre aspect très important à mentionner, c'est que la Loi sur les commissions d'enquête permet à un commissaire en exercice d'exiger le dépôt de toute information qu'il jugerait pertinente à ses travaux. Donc c'est pour ça qu'on fait aussi la mention de la Loi sur les commissions d'enquête.

105 Alors à chaque fois que le BAPE reçoit un mandat, la Loi sur les commissions d'enquête s'applique. C'est pas particulier à une médiation, c'est aussi le cas dans les audiences publiques.

110 **LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LA DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES**

PAR LE COMMISSAIRE:

115 Il est important de le mentionner également, les membres du BAPE adhèrent à un Code de déontologie. Vous avez une copie des différents articles du code. Donc pour faire un résumé de cela, c'est-à-dire que le membre doit toujours faire preuve, par exemple, d'indépendance, comportement irréprochable, il a un devoir de réserve aussi. Donc une quarantaine d'articles qui régissent notre comportement lorsque nous sommes en fonction bien entendu, c'est-à-dire lorsque

120 nous faisons des enquêtes. Alors c'est important de toujours le mentionner, donc je dois faire preuve principalement de réserve en tout temps.

125 Un autre aspect important aussi, un sujet qu'on entend souvent parler dans les médias, et récemment le BAPE a identifié différentes valeurs, c'est-à-dire que nous avons fait une Déclaration de valeurs éthiques. Parce qu'au-delà de la déontologie – la déontologie, ça nous dit qu'est-ce qu'il faut pas faire principalement, mais des fois, dans des situations plus rares, lorsqu'on se demande, bon, le code ne prévoit pas ça, qu'est-ce que je dois faire!

130 Donc on s'est dit, en se donnant des valeurs, comme le respect, l'impartialité, l'équité, la vigilance, dans des situations où je dois porter un jugement, je peux me référer à ces différentes valeurs là pour dire, bien, quelle ligne de conduite je dois adopter dans un dossier en particulier! Alors c'est un peu à ça que ça sert lorsqu'on parle d'éthique, il faut avoir des valeurs identifiées pour pouvoir avoir, comme on a dit, un comportement qui est conforme à une éthique.

135 Alors une autre organisation pourrait insister sur d'autres types de valeurs, nous, c'est celles-là qu'on a retenues après discussion dans l'organisation.

140 **LA MÉDIATION ET LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION**

PAR LE COMMISSAIRE:

145 Maintenant, aussi vous allez trouver un document qui résume la médiation, qu'est-ce qu'une médiation. On va quand même regarder un peu, comme on dit en bon français, qu'est-ce que ça mange en hiver, une médiation!

150 Dans le document, vu qu'on l'a voulu autonome, on explique aussi qu'est-ce que le BAPE. Donc le BAPE est un organisme consultatif, ce n'est pas un organisme décisionnel; il n'intervient que lorsqu'il reçoit un mandat du ministre, donc le BAPE ne s'autosaisit pas d'aucune question en environnement, il faut toujours qu'il ait un mandat donné par le ministre.

155 On explique également comment un projet a cheminé avant que le BAPE intervienne; on a jugé bon, on sait que dans le cas ici, le ministère des Transports a fait un avis de projet il y a quelques années au ministère de l'Environnement qui lui a demandé de faire une étude d'impact. Alors cette étude d'impact là a été rendue publique par le BAPE, si je me souviens bien, au printemps dernier, pendant quarante-cinq (45) jours. C'est la période pendant laquelle vous avez pu faire vos demandes d'audience publique.

160

Alors ici, on explique le cheminement d'un projet avant qu'il vienne au BAPE. Bien entendu, on décrit l'utilité, la pertinence et la fonction de la période d'information. La demande d'audience, bien entendu, vous savez c'est ce quoi.

165

Alors on tombe à l'objet un peu plus loin, c'est-à-dire l'enquête et la médiation environnementale.

170

Alors à partir du contenu de vos lettres, de vos demandes d'audience, c'est là que le ministre a pris connaissance de ça et a dit, bon, selon les objets, il y aurait, selon son avis, moyen de tenter une médiation.

175

Alors ce qui est important, comme c'est mentionné ici, on dit que:

"La médiation environnementale est un processus de règlement de conflits faisant appel à la négociation."

180

Donc ce qu'on cherche à faire, c'est à rapprocher les parties pour tenter, dans ce cas-ci les requérants et le ministère des Transports, pour qu'ils en arrivent à une entente.

185

Il est important de mentionner que c'est un processus, le médiateur demeure neutre, c'est-à-dire qu'il prend pas partie. Bien entendu, le médiateur, sans prendre partie, peut essayer d'identifier de son côté les pistes de solutions. Je ne peux pas forcer, je ne peux pas vous forcer à accepter une proposition du ministère des Transports, je ne peux pas forcer le ministère des Transports à faire des choses que vous voulez. Ce qu'on essaie de faire, c'est lorsqu'il y a des pistes intéressantes, on peut chercher à les mettre de l'avant, à discuter du caractère raisonnable de la proposition de part et d'autre.

190

Donc le but, ma fonction à moi, c'est d'essayer de voir autant que faire se peut, s'il y a moyen que vous en arriviez tous à une entente avec le ministère des Transports. C'est ce qu'on va un peu explorer ce soir.

195

Ce qui est important de mentionner, alors dans le courant de la soirée aussi mais surtout s'il y a médiation, ce qu'on essaie de faire, c'est qu'on essaie d'aider les participants, comme on le mentionne ici, à circonscrire les points, je vais essayer d'identifier où ça accroche, quels sont les points où les gens semblent s'entendre, et je vais, à ce moment-là, essayer de les mettre en lumière le plus possible pour voir s'il y a moyen d'exploiter un point de convergence et d'essayer d'aplanir les divergences.

C'est sûr qu'on va tenir des rencontres, autant de rencontres que nécessaires entre vous et le ministère des Transports; ce qui est important de mentionner, un, il faut que les rencontres

200 demeurent cordiales. Il peut y avoir des différends, alors si quelqu'un s'emporte, je vais essayer,
pas seulement de le rappeler à l'ordre, mais essayer de calmer les esprits; si besoin est, bien là, on
va faire une petite pause de cinq-dix (5-10) minutes, etc. Donc l'idée, c'est d'avoir toujours un
dialogue constructif dans les réunions qu'on aurait avec le ministère des Transports. C'est une des
205 grosses parties, des gros rôles que je dois jouer.

Si vous êtes satisfaits...

PAR M. YVON BROCHU:

210 Est-ce qu'on peut vous poser des questions, on peut vous interrompre?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, allez-y.

215

PAR M. YVON BROCHU:

Le ministère des Transports, est-ce qu'il va être avec nous lorsque vous allez faire la
220 médiation lorsqu'il y a des discussions ou bien il va être dans la salle voisine, je sais pas trop quoi?

220

PAR LE COMMISSAIRE:

Normalement, dans les médiations, c'est toujours mieux de mettre les gens en contact direct.
225 Moi, je vais agir comme modérateur à ce moment-là.

225

C'est certain que si vous dites, on veut examiner une proposition du ministère des Transports
en l'absence du ministère, c'est pas compliqué, on s'entend, il y a toutes sortes de façons de
procéder. Je peux vous rencontrer séparément, le ministère peut dire, je vais m'absenter pendant
une demi-heure, ou si c'est plus compliqué, on peut se fixer une autre rencontre spécifique à
230 laquelle le ministère ne participera pas.

230

Mais normalement, autant que possible, c'est mieux de mettre les gens en contact, parce
qu'on est capable de faire un échange; sinon, si les rencontres ont toujours lieu séparément, c'est-
à-dire que je prends toujours mon bâton de pèlerin, là, j'arrive, bon bien là, le ministère offre ça,
235 c'est pas ça que vous voulez, je reviens, oups, je repars au ministère, donc ça devient fastidieux et
long, et je peux des fois avoir de la misère à comprendre ce que le ministère propose, surtout
quand c'est verbal, ou ce que vous voulez avoir.

235

240 Ça fait qu'idéalement, c'est mieux que le ministère des Transports soit là pour les rencontres de travail de médiation. Bien entendu, on est à la première rencontre, on va discuter, le ministère, vous voyez, il n'est pas ici.

245 Nous, demain, nous allons rencontrer le ministère des Transports. C'est bien entendu que ce qu'on va conclure ici ce soir, bien, ça va avoir un impact sur ce que je vais dire au ministère demain, mais normalement, si la rencontre se termine en disant, bien, on peut essayer une médiation, bien, c'est ce qu'on va discuter avec le ministère des Transports demain; si c'est pas possible, bien, on va discuter de cette façon-là.

250 Ce que je recommande, c'est que vous fassiez des rencontres avec le ministère et moi, je vais agir toujours comme animateur et comme modérateur, ça vous va?

PAR M. YVON BROCHU:

255 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

260 Mais n'hésitez pas, comme je l'ai mentionné, si on a besoin d'un temps d'arrêt pour discuter entre vous autres, on s'arrangera. Le but de la médiation, c'est d'être flexible. Parce que l'audience publique, c'est beaucoup plus formel, il y a un décorum, puis les commissaires évitent tout contact privé avec les participants, les requérants ou avec le promoteur. Dans une audience, tout se fait toujours dans la salle en présence de tout le monde. Mais une médiation, c'est pas le cas. On peut s'organiser comme on le souhaite pour faire avancer les choses.

265 **PAR M. JÉRÔME BROCHU:**

Est-ce que le ministère des Transports a reçu une copie de la lettre de demande de médiation qu'on a fait parvenir au BAPE?

270 **PAR LE COMMISSAIRE:**

275 Nous, les demandes d'audiences, le ministre les a, il nous en a envoyé une copie. Normalement, le ministre n'envoie pas de copie au promoteur; nous, nous n'envoyons pas de copie au promoteur.

Dans le cas d'une médiation, actuellement les requêtes, j'entends les conserver privées, donc on les rendra pas publiques. Bien entendu, une fois que vous aurez discuté avec le ministère des Transports, il va vous rencontrer, on se comprend, mais les lettres elles-mêmes, je

280 préfère, à ce stade-ci, ne pas les rendre publiques, à moins que vous me disiez, bien, on veut qu'elles soient rendues publiques. Nous, on n'est pas là, c'est vos lettres, mais normalement, je n'entends pas les rendre publiques. Est-ce que ça vous va?

285 Mais bien entendu, dans la discussion, la teneur des requêtes, les objets de négociation, bon bien, ça va ressortir.

J'avais fait quand même une synthèse, ça va apparaître dans les transcriptions, mais c'est pas identifié qui veut quoi. On va faire le tour tantôt de la question pour voir si on est capable, à ce stade-ci, de cerner des objets de médiation que je peux présenter demain au ministère des Transports.

290 C'est important de le mentionner, parce que ce soir, auprès de vous, je recherche votre consentement. Bien entendu, je fais le même exercice demain avec le ministère, parce que le ministère, est-il prêt à faire une médiation, est-il prêt à discuter, à négocier, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. C'est un exercice de négociation qu'on entreprendrait.

295 Si tout le monde est satisfait, c'est-à-dire le promoteur et vous tous, ce qu'on demande à la fin, étant donné qu'on veut formaliser le processus, s'il y a entente, ce qu'on demande aux gens, si on s'entend, on prépare des lettres types et on va vous demander à ce moment-là de signer des lettres de retrait de vos demandes d'audience publique, si vous êtes satisfaits des propositions. Si vous êtes pas satisfaits, vous ne signez pas.

300 Mais si vous êtes satisfaits, nous, on formalise le processus en vous demandant de signer des lettres qui seront envoyées au ministre en disant: nous sommes satisfaits des propositions et conséquemment, nous retirons nos demandes d'audiences publiques. Ça, c'est la procédure standard de médiation.

305 Bien entendu, mon rôle, c'est de m'assurer que – des fois, quelqu'un me dit, oui, je suis satisfait, puis il envoie pas la lettre, là, le ministre dit, comment ça je reçois pas de lettre! Ça fait que ça aussi, quand les gens sont satisfaits, on prend en charge le processus. Si vous voulez pas signer, vous signez pas. La médiation, comme je l'ai dit, est un processus avant tout volontaire.

310 Donc ça fait un peu le tour. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, à ce stade-ci, le ministre n'a pas statué officiellement sur le caractère frivole ou non des requêtes. Cette prérogative-là appartient au ministre seul, c'est-à-dire que le BAPE ne peut pas juger du caractère frivole ou pas d'une demande d'audience, c'est vraiment le ministre.

315

À ce stade-ci, il a simplement dit, il y a un intérêt, à la lecture des requêtes, à tenter une médiation.

320

Et le ministre aura à prendre une décision officielle par après s'il y aura ou pas audience publique. C'est mentionné ici à la toute fin de l'explication ici dans le document sur l'enquête et la médiation environnementale.

325

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on le voit ici, il y aura un rapport qui est produit par le médiateur. Grosso modo, un rapport, par exemple, disons que la médiation réussit, le rapport de médiation, normalement, contient le déroulement, une synthèse, une courte synthèse du déroulement, combien il y a eu de séances, résume les objets de discussions. Et à la toute fin, bien entendu, normalement en annexe on retrouverait une copie des ententes, des propositions sur lesquelles le promoteur et les requérants se sont entendus, pour que les gens puissent bien comprendre le sens que ça a pris.

330

Bien entendu, ce rapport-là est rendu public par le ministre éventuellement; c'est-à-dire qu'il a normalement soixante (60) jours pour rendre le rapport public.

335

Alors ça explique, vous pourrez lire, il y a quelques explications de plus, qui expliquent par après comment la décision aussi se prend. J'ai mentionné que le BAPE est un organisme consultatif, le ministre, ce n'est pas lui qui prend la décision sur le projet non plus, il fait une recommandation au Conseil des ministres, donc c'est le gouvernement, le Conseil des ministres qui, à ce moment-là, autorise ou refuse d'autoriser un projet.

340

Alors ça fait la synthèse de la documentation.

Ce qui est important aussi de mentionner, à l'intérieur de la médiation, c'est qu'en vertu du Code de déontologie des membres aussi, c'est en lien avec ça, il est important de mentionner qu'une médiation doit avoir quand même un caractère limité. C'est-à-dire que normalement, il ne faut pas, un, remettre en question le bien-fondé du projet.

345

On peut avoir des objections sur la façon qu'il se fait ou des modalités ou comment il se ferait, mais pour qu'une médiation réussisse, bien entendu, c'est parce que le promoteur, normalement, il veut faire son projet. Donc si on remet en question en disant, moi, je conteste le projet, bien, ça sera pas possible d'arriver à une entente.

350

Donc c'est important, la médiation, il faut comprendre que ça se déroule dans un cadre qu'on dit le projet devrait normalement se faire. Il faut toujours comprendre qu'ultimement, le Conseil des ministres pourrait toujours le refuser, on s'entend bien, parce qu'il est souverain dans

355

sa décision, mais normalement, on dit, bon, on sait qu'il va se faire, donc on travaille pour rendre le projet acceptable.

360 Dans le mot acceptable, il est important de mentionner aussi, c'est que dans ce cas-ci, bien entendu vous êtes des requérants, mais vous n'êtes pas les seules personnes qui résidez ou qui avez des propriétés près de la route. C'est-à-dire, il est important pour un commissaire, un médiateur de s'assurer au cours de la médiation deux (2) choses! La première, c'est de s'assurer que les droits des tiers ne seront pas pénalisés par la médiation.

365 C'est-à-dire, par exemple, quelqu'un, un de vos voisins, lui, a pris connaissance du projet, puis il dit, bon OK, le projet ne m'affecte pas tant que ça, j'ai pas fait de demande d'audience, par exemple on ne pourrait pas aller modifier le projet pour l'envoyer chez lui plus, vous comprenez!

370 Si le long de la route, il y a une trentaine d'autres propriétaires, puis on modifie le projet, puis ces gens-là n'ont pas fait de demandes d'audience, puis ils se retrouveraient avec un projet modifié, bien, ils considéreraient qu'ils se sont fait avoir.

375 Alors c'est important de comprendre ce principe-là. C'est-à-dire qu'on a une marge de manoeuvre dans une médiation, mais il faut pas commencer à toucher les tiers. C'est certain qu'à la limite, si on touchait à un tiers, et ça semble être raisonnable, ça veut pas dire qu'on arrête ça là. Ça veut dire que moi, je vais devoir aller rencontrer ce tiers-là pour lui parler de ce qui se fait, de ce qui est projeté, de la possibilité, voir sa réaction.

380 Mais si ce tiers-là s'oppose, ça veut dire que je vais être obligé de revenir en disant, ça ne fonctionne pas parce que cette personne-là n'est pas d'accord. S'ils sont dix (10), ça devient géométrique, c'est sûr que c'est mon jugement à moi, s'il y a une (1) ou deux (2) personnes, je peux prendre mon bâton de pèlerin et aller voir ces gens-là, je l'ai déjà fait, mais si c'est dix-quinze (10-15) personnes, ça devient une autre paire de manches.

385 Alors ça aussi, dans le cadre de la médiation, il faut faire des demandes qui ont un caractère réaliste, qui n'affecteront pas les droits des tiers.

390 Un autre aspect aussi que je dois considérer, c'est la protection de l'environnement. Par exemple, je pense pas que c'est le cas ici, mais je vais vous donner quand même un exemple! Disons qu'il y aurait un projet routier qui passe sur une propriété, puis il y aurait un parc municipal ou une réserve écologique ou un milieu de haute qualité biologique, en disant, bien, envoyons le projet là, je pourrais dire oups, faites attention, là, on pourrait dégrader l'environnement!

395 Ça veut pas dire que c'est pas la solution, mais moi, je dois être très vigilant sur ces aspects-là, donc de pas causer de la pollution en modifiant un projet non plus.

400 J'ai regardé le projet ici, dans ce cas-ci, je pense pas qu'il y ait de grands risques, parce qu'on est dans un milieu agricole avec des boisés d'érablières, le projet est rectiligne, il y a pas de milieux humides, de réserves écologiques, des choses comme ça à côté, donc le risque est très limité dans les circonstances.

405 Mais par contre, c'est le premier point. On voit que, par exemple, à certains carrefours, il y a plus de résidences, là, il y a eu des plans qui ont été publiés, ça fait que les gens s'attendent à des choses; si on modifiait le projet en augmentant des expropriations, ou la personne pense qu'elle est pas expropriée, puis elle découvrirait qu'elle est expropriée sans avoir été consultée, bien, c'est là que moi, je dois intervenir.

410 Alors c'est très important de comprendre les limites, autrement dit, d'une médiation. Donc on chambarde pas un projet.

415 Dans un cas comme ça, je ne sais pas c'est quoi la réaction du ministère, comme je vous dis, je ne leur ai pas parlé; dans ce cas-ci, quand je lis les requêtes par exemple, un des points, on trouve que le ministère en prend large, il met une deuxième chaussée, et un des questionnements, c'est: est-ce qu'il peut en prendre moins large!

420 Alors ça, ça veut dire, si j'en prends moins large, ça veut dire que je fais moins d'expropriations, donc ça, c'est quelque chose, tant qu'à moi, qui peut être discuté très bien dans la médiation, et c'est pas susceptible à ce moment-là de causer des impacts, si j'en prends moins large, c'est pas susceptible de causer des impacts nouveaux ailleurs.

425 Donc ça, c'est ce que je peux voir qui peut être discuté sans réel problème. Après ça, je dis, quelle est la position du ministère, je ne le sais pas, quelle est l'ouverture du ministère, je ne la connais pas. Demain, je vais les rencontrer, je vais voir qu'est-ce qu'il peut faire.

Tantôt, je vais vous écouter pour voir – on est dans un aréna ici – on pourrait dire dans quelle patinoire on peut travailler! Alors c'est ce qu'on va explorer.

430 Mais je vous mets en garde en partant, c'est important de ne pas modifier le projet pour aller faire des impacts chez un voisin, c'est très important de raisonner de cette façon-là.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

Mais il y a seulement les gens qui ont fait des requêtes qui sont ici à soir?

435 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça oui, oui. Parce que c'est uniquement sur ça, sur vos requêtes que le ministre prend une décision d'aller ou pas en audience publique.

440 C'est-à-dire que si le ministre n'avait pas reçu aucune requête d'audience publique, normalement, j'ai pas en mémoire, mais c'est certain que des fois, le ministre donne des mandats spéciaux, mais normalement, le ministre, quand il y a pas de requête, il appelle pas une audience publique. Donc c'est certain que la procédure est initiée par votre présence.

445 Comme je vous dis, si ça touche d'autres personnes, puis je vois que ça peut être réalisable, réaliste, à ce moment-là je vais aller voir ces personnes-là pour voir qu'est-ce qu'elles en pensent.

450 Mais comme je vous dis, il faut pas que ce soit vingt (20) personnes, je pense que ça va devenir géométrique, ça va devenir non praticable.

455 Donc une médiation, ça peut marcher quand on a un nombre limité. Dans ce cas-ci, vous êtes nombreux autour de la table, mais nous avons quatre (4) requêtes, c'est-à-dire qu'on travaille sur quatre (4) dossiers. Ça, ça se travaille. Si on avait quarante (40) dossiers, une médiation, ça devient très difficile à pouvoir travailler. C'est pour ça qu'il faut pas chercher à modifier de fond en comble le projet, parce que je vois pas comment on pourrait s'en sortir, puis à ce moment-là, il suffit que quelqu'un, une seule personne veuille pas, puis ça fait dérailler tout le processus.

460 C'est sûr qu'il faut essayer de comprendre qu'il faut rester dans un domaine envisageable, puis le ministère des Transports aussi serait sûrement hésitant lui aussi à modifier son projet de cette façon-là. C'est ça qu'il faut comprendre.

465 Et comme je vous dis, si c'est pas possible, si ça vous satisfait pas, bien là, à ce moment-là, on prendra une décision sur est-ce qu'on tente une médiation, est-ce qu'on tente une réunion avec le ministère des Transports! C'est ce qu'on explore ce soir avec vous.

Mais vous comprenez, si c'est une (1) personne, je peux aller la rencontrer, mais si c'est dix (10) propriétaires, je pense pas que ce soit possible ou réaliste.

470 **PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:**

Mais moi, je comprends pas que le ministère soit pas ici ce soir?

PAR LE COMMISSAIRE:

475

Ce soir, je veux pas discuter du fond du projet. Ce soir, ce qu'on veut voir, c'est: est-ce qu'il y a une ouverture de votre part pour rencontrer le ministère des Transports pour discuter, négocier avec lui?

480

Bien entendu, vous allez arriver avec des demandes, là, le ministère va réagir à ces demandes-là, bon. Pour l'instant, je ne sais pas s'il va manifester, je veux pas présumer de rien, je sais pas, est-ce qu'il va être ouvert à modifier son projet ou pas! Je vais avoir une idée demain.

485

Si vous êtes pas certains ce soir, bien, comme je dis, ça coûte pas cher de dire, bien, rencontrons quand même le ministère des Transports, ce qu'on propose, c'est la semaine prochaine. Puis s'il y a rien qui avance, à ce moment-là on prendra une décision tous ensemble en disant, bien là, les circonstances se prêtent pas à la médiation.

490

Mais sur le principe, ce soir, on l'explore. Est-ce que vous êtes intéressés, avec vos demandes, d'aller rencontrer le ministère des Transports pour voir s'il y a moyen d'arriver à une entente négociée? C'est le but de l'exercice ce soir.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

495

Parce que moi, je pense que chacun a rencontré le ministère des Transports, chacun leur tour.

PAR LE COMMISSAIRE:

500

C'est ce qu'on m'a dit.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

505

Donc on leur a tous dit comment qu'on voyait le projet. Puis là à soir, c'est comme recommencer!

PAR LE COMMISSAIRE:

510

Mais nous, on doit faire le processus de façon formelle, parce que moi, j'étais pas là à ces rencontres-là. Comme je vous dis, j'agis comme modérateur, je peux essayer de regarder s'il y a des pistes de solutions, s'il y a quelque chose de raisonnable, ça, ça a l'air intéressant, je fais des suggestions, etc.

515 Mais pour pouvoir bien travailler, il faut que je comprenne bien. Bien entendu, j'ai lu vos
requêtes, mais c'est en vous voyant, en vous rencontrant que ça me donne encore une meilleure
idée. Donc c'est le but de l'exercice ce soir.

520 C'est pour ça qu'on n'a pas besoin de s'éterniser ce soir. L'important, le promoteur n'est pas
là, on commencera pas à discuter sur le fond, mais ce qui est important de savoir, c'est vous, de
votre côté, quels sont les points les plus importants que vous souhaitez.

525 Parce que moi, je vais en glisser des mots au ministère, je vais dire les attentes des gens,
autour de la table hier, c'est telle ou telle chose, pour que le ministère soit bien conscient à ce
moment-là de vos demandes et à ce moment-là, qu'il puisse dire oui, je suis intéressé à les
rencontrer, mais il va savoir sur quelles bases il va vous rencontrer. C'est comme ça qu'il faut le
voir.

530 C'est certain, on aurait pu essayer de compresser, mais je pense que c'est plus sage que le
ministère des Transports ne soit pas ici ce soir.

PAR M. MICHEL BROCHU:

535 Dans le cadre d'une médiation, y a-t-il une limite? À un moment donné, y a-t-il quelqu'un
qui va dire, c'est assez, on n'ira pas plus loin, il y a rien à faire?

PAR LE COMMISSAIRE:

540 Bien, disons que c'est un peu mon rôle. Si je vois que ça tourne en rond, là, je dirais pas
tout de suite, bien là, ça marche pas! Si je vois que ça tourne en rond, là, je peux essayer de dire,
bien, on voit qu'il y a un "dead-end" là, ça marche pas, mais par contre, est-ce que ça, ça
marcherait!

545 Quand je dis que je peux faire des suggestions ou proposer ou faire comprendre des
choses, là, à ce moment-là, je peux toujours essayer d'intervenir.

550 Cachons-nous pas, vous êtes des producteurs, des exploitants agricoles par exemple, on
sait que vous avez éventuellement d'autres recours, vous pouvez aller devant la CPTAQ faire
valoir vos points, vous avez d'autres recours, bon. Ça, on le sait, le ministère des Transports,
j'imagine qu'il le sait aussi, bon. Quelle sera son ouverture pour discuter avec vous en fonction de
ça, bien, je vais essayer de le tâter demain.

Mais pour l'instant, je peux rien présumer encore une fois. Mais si je vois que ça avance
pas ou que les esprits commencent à s'échauffer trop souvent, on va arrêter l'exercice.

555 Tant que j'ai l'impression qu'on avance, je vais le maintenir, puis si on arrive au bout du
deux (2) mois puis on est en train de construire quelque chose, puis j'approche du deux (2) mois,
je vais demander, je sais pas, moi, trente (30) jours d'extension au ministre, je ferai pas échouer la
médiation faute de temps, mais il faut qu'on avance, on prendra le temps qu'il faut.

560 Ça vous va?

PAR M. MICHEL BROCHU:

Ça, c'est tout le monde ensemble ou bien chaque propriétaire de terrain?

565 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Moi, je préfère, c'est un projet linéaire, c'est-à-dire qu'on peut pas dire, à tel endroit, je peux
pas dire la route va être comme ça, puis plus loin, elle va être comme ça! Donc ça veut dire qu'il
faut qu'on fasse, la façon que je le comprends, on fait l'exercice ensemble.

570 Si j'avais eu un exercice différent, par exemple dans des cas où j'aurais un projet encore
routier, mais ce serait des questions d'aménagements en bordure de la propriété, par exemple, ou
de relocalisation de maisons, des choses comme ça, c'est plus individuel. Bien entendu, la
médiation est flexible, à ce moment-là, je peux dire, bien là, on va faire trois (3) rencontres
575 séparées, peut-être dans la même journée, avec le ministère des Transports, les gens vont
négocier de façon particulière pour chacune de leur propriété.

Mais là, je pense qu'en ayant un projet linéaire, c'est possible de s'entendre, parce qu'il faut
pas arriver avec des propositions contradictoires! Je sais pas, quand on parle par exemple dans
580 les requêtes où vous mentionnez, bon, il y a la largeur, il y a l'expropriation, on double, même plus
que doubler la largeur de l'emprise, il y a des mentions de virages à gauche pour des érablières,
des choses comme ça, alors c'est sûr que si le ministère dit – je présume – mais disons que le
ministère est ouvert à réduire la largeur du terre-plein, mais en même temps, il y a des gens qui
veulent des virages à gauche - là je spécule – mais ça veut dire que le virage à gauche, il faut que
585 ce soit sécuritaire, donc il faut maintenir une largeur minimale d'emprise. Le ministère va dire,
selon mes spécifications techniques, j'ai besoin de tant de mètres de large.

Donc c'est important que tout le monde soit là pour dire OK, parce que la négociation aussi
peut se faire entre vous également. Je pense que c'est mieux que vous soyez tous ensemble,
590 sans ça, je pourrais arriver et dire, j'ai une entente avec vous, mais là, d'autres personnes, l'autre
requérant est pas d'accord, il veut moins large, donc ça tombe, on repart!

595 Mais s'il reste des détails particuliers à régler, là à ce moment-là, on pourra faire aussi, comme je vous dis, à la fin, des rencontres plus spécifiques pour des détails.

Il est important de mentionner, sans doute que le ministère l'expliquera, à ce stade-ci, on peut pas parler non plus de compensations financières, c'est important, sur les affaires d'expropriation. On peut parler du processus, comment ça fonctionne.

600 Nous, ça tombe bien, notre bureau, on est dans la même bâtisse que le Tribunal administratif du Québec, donc si jamais vous avez besoin de documentation sur ces points-là, on peut aller en chercher puis la prochaine fois qu'on se rencontre, on peut vous en remettre. Ça, on peut cheminer sur comment ça se fait une négociation sur des montants, mais bien entendu, c'est pas ici qu'on va régler des sommes. Le ministère éventuellement ferait une offre que vous pouvez négocier, mais si vous êtes pas satisfaits, vous avez des recours, encore une fois, qui sont le Tribunal administratif. Mais c'est pas de notre ressort.

Nous, c'est une médiation en environnement, donc c'est important de le mentionner.

610 Est-ce que ça vous va pour les questions?

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

615 Du côté justement de la largeur de la route, je calcule, moi, je sais pas, j'ai l'impression, on va dire, ils ont fait un tronçon à partir de Pintendre vers Saint-Henri, c'est pas le même ingénieur qui a fait le tronçon. Eux autres ont fait une route, je pense, quatre mètres et demi (4 ½ m) de large, quatre point cinq mètres (4,5 m) dans le terre-plein, eux autres n'ont pas la même vision, les ingénieurs.

620 Nous autres, dans notre coin, c'est pas la même firme d'ingénieurs. On dirait que les ingénieurs voient large, ils s'en foutent d'en prendre large, ils voient large. En tout cas, je sais pas, c'est mon impression.

625 Moi, j'ai l'impression qu'avoir eu les mêmes ingénieurs que l'autre bord, ça aurait été différent, en tout cas!

PAR LE COMMISSAIRE:

630 J'ai pu voir aussi en m'en venant, il y a des travaux en cours, on peut voir que le terre-plein est de largeur variable. Bien entendu, c'est sûr qu'on est en milieu plus urbanisé, mais il y a des endroits, je pense que c'est soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h), mais on en a eu moins dense, le terre-plein, on voit qu'il varie beaucoup de largeur, c'est certain.

635 Alors c'est sûr, pour moi, quand je vois la teneur de vos requêtes, bien, c'est un des gros points, l'empiètement sur les propriétés agricoles et les érablières, bon, quelle sera la réaction du ministère des Transports, on va voir. Quelle est son ouverture, on va pouvoir la vérifier.

Ça fait partie des objets de la médiation.

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

640 Parce que, je le savais pas, je l'ai su quand on a eu la réunion, moi, on a un cours d'eau qui traverse la route chez nous, ça fait qu'ils parlaient de tant de pieds qu'ils prenaient chez nous, mais là, quand il a vu les plans, puis c'était pas marqué, mais on a vu ça, vis-à-vis de ça, ils en prennent large, oui, ils s'étendent. J'ai dit, voyons, on dirait que sur les terres agricoles, en tout cas, ils sont dans les largeurs, en tout cas!

PAR LE COMMISSAIRE:

650 C'est ça. En tout cas, si je me fie aux requêtes, ça semble être un des gros points, la question de la largeur.

655 Mais c'est sûr, on va voir, puis vous pouvez discuter de points particuliers. Comme je vous dis, si par après, il y a une entente de principe, après ça il reste des points plus particuliers à régler qui concernent un propriétaire en particulier, bien disons, on fait des rencontres spécifiques.

660 Par exemple, s'il y avait une entente par exemple sur une largeur d'emprise, puis après ça, il y a des cas particuliers comme le ruisseau, bien à ce moment-là, on peut s'entendre en disant, bien, on va faire une rencontre juste vous, par exemple, avec le ministère des Transports, parce que ça ne concerne pas les autres, donc on prendra pas le temps des autres personnes.

Comme je vous dis, on peut, à ce moment-là, faire preuve de flexibilité.

PAR M. YVON BROCHU:

665 Moi, j'abonde un peu dans le même sens que monsieur Bruneau. La question que tu as deux (2) bureaux d'ingénieurs-conseils qui se font quasiment concurrence, un qui propose une route avec un terre-plein de quatre point cinq (4,5 m) et l'autre qui propose quinze mètres (15 m) de largeur de terre-plein, avec quand même un projet avec sept point cinq (7,5 m), mais c'est quinze (15 m) ici.

670 Là, on dirait qu'ils veulent faire quasiment comme un boulevard là-dessus, question, une route sursécuritaire, c'est pas mêlant, c'est sursécuritaire.

On peut se poser la question à ce moment-là, est-ce que la vie des gens de Saint-Henri vaut moins cher que celle de Saint-Anselme?

675

PAR LE COMMISSAIRE:

On peut poser la question au ministère, mais j'imagine que ça a déjà fait un peu l'objet de discussions dans vos rencontres déjà avec le ministère ou en rencontres préparatoires!

680

Mais il reste que vous pouvez faire le commentaire, on va vous laisser faire. L'important, c'est qu'on reste, lorsqu'on discute ensemble avec le ministère, de rester poli, puis de pas attaquer.

685

L'important après ça, c'est, moi, je peux vous poser la question en disant, bon OK, vous dites ça, mais maintenant, qu'est-ce que vous proposez, qu'est-ce que vous souhaiteriez avoir!

Puis après ça, je me retourne vers le ministère, bon, pourquoi vous faites pas comme plus au nord de Saint-Henri par exemple! Alors c'est là qu'on va discuter.

690

Donc la médiation, lorsqu'on rencontre le ministère, bien, on va discuter de cette façon-là, pour voir s'il y a moyen de vous rapprocher, vous faites un bout de chemin, le ministère fait un bout de chemin, puis finalement, quand on voit qu'il y a possibilité d'entente, si on arrive à s'entendre sur un principe, normalement ça veut dire que le ministère nous ferait un genre de plan préliminaire pour qu'on voie sur chacune de vos propriétés qu'est-ce que ça aurait l'air, si jamais il accepte de réduire l'emprise.

695

Après ça, on va pouvoir discuter de façon plus particulière.

PAR M. YVON BROCHU:

700

Mais la question a déjà été posée.

PAR LE COMMISSAIRE:

705

C'est ça. Mais là, on est en médiation. Maintenant, il faut essayer d'arriver à une entente. Bien entendu, si le ministère ouvre pas, est pas prêt à rien, bien, à ce moment-là, vous réagissez.

S'il y a plus de possibilité, comme monsieur mentionnait tout à l'heure, si on voit qu'il y a pas de possibilité de se rapprocher, bien, je vais mettre fin à la médiation tout simplement.

710

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

Ça donne quoi après ça?

715 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, comme j'ai mentionné, à ce stade-ci, le ministre va prendre connaissance du rapport. S'il y a pas médiation, moi, je vais expliquer sur quels points ça a achoppé, donc il y a pas eu médiation, quelles sont les causes profondes.

720

Mais comme je vous dis, c'est pas à moi à porter le jugement final, c'est au ministre, c'est le ministre seul qui décide de la suite des choses.

725 Donc s'il juge vos requêtes non frivoles, il doit mandater le BAPE, normalement c'est d'autres commissaires, donc ce serait pas moi qui serais sur le mandat parce que j'ai été sur la médiation ou sur l'enquête et médiation, bien à ce moment-là, il va mandater d'autres commissaires, le président du BAPE va mandater d'autres commissaires pour tenir une audience. Mais c'est le ministre qui prend la décision.

730 À ce stade-ci, le ministre a jugé que, selon la teneur de vos requêtes, il présume pas que le ministère soit pas ouvert, on se comprend, il présume qu'avec vos requêtes, donc le ministère peut peut-être vous accommoder, c'est ce que le ministre présume à ce stade-ci.

735 Donc c'est pour ça que je ne suis pas en médiation, je suis en enquête, parce que si les circonstances ne s'y prêtent pas, comme mentionné dans la lettre, le ministre, en dedans de trente (30) jours, je lui envoie un court rapport qui fait état qu'il y a pas possibilité de médiation. C'est ça qu'on essaie de voir.

740 C'est sûr que si on arrête très rapidement, je prendrai pas trente (30) jours pour écrire un rapport de huit (8) pages, on se comprend bien, mais normalement, le délai, c'est trente (30) jours.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

Puis demain, vous avez une rencontre avec le ministère des Transports?

745

PAR LE COMMISSAIRE:

Demain matin.

750 **PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:**

Puis le résultat de ça, ça va être quoi, on va le savoir quand?

755 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Aussitôt après, si vous êtes intéressés, parce que je veux le valider formellement avec vous, mais on va vous informer tout de suite après dans l'après-midi. On va vous contacter.

760 Parce qu'à ce stade-ci, on avait bloqué, pour des réservations de salle pour la semaine prochaine, lundi soir et mardi soir prochains, ici même. C'est pour ça qu'on va vous le dire très rapidement demain après-midi.

765 Ce qui est important, j'aimerais quand même faire le tour des objets principaux des requêtes, parce que je veux quand même m'assurer qu'on se comprend bien! Nous autres, on s'est fait une petite synthèse à nous, c'est pas des documents publics, ce sont des documents à nous, on a fait une petite synthèse: famille Brochu, famille Bruneau et le couple Turcotte-Denis, c'est notre langage à nous!

770 Mais en résumé, ce qu'on a retenu, quand on essaie de regrouper les requêtes, les objets dans les requêtes, on trouve que, bon, largeur excessive de l'emprise qui empiète sur les propriétés agricoles. Par ailleurs, l'utilité d'un terre-plein de quinze mètres (15 m) est contestée particulièrement vis-à-vis de deux (2) érablières.

775 Il y a mention d'impossibilité de virage à gauche pour un accès direct aux propriétés commerciales liées aux érablières, entraînant un détour de plusieurs kilomètres pour les clients de ces érablières-là.

Présence aussi contestée de boucles de virage sur des terres agricoles.

780 À la limite des deux (2) municipalités, pour les usagers du côté est de la route, l'absence d'un demi-tour dans le terre-plein central permettant un accès direct à la route en direction sud à partir des érablières et des champs est contraignant. Pourtant, on trouve des demi-tours dans le secteur pour se rendre à Saint-Henri.

785 Donc je fais un peu un résumé des requêtes, c'est ce que je retenais, ce qu'on retenait à ce moment-là de vos requêtes.

790 Est-ce qu'on a une bonne compréhension de l'aspect? Parce que, comme je vous dis, on essaie de faire ça un peu collectivement, pour essayer de voir, est-ce qu'on est capable de réussir à trouver un terrain d'entente entre vous aussi et avec le ministère des Transports.

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

795 Du côté de l'expropriation, on est cultivateur, il y a pas rien que nous autres qui est contre ça, l'expropriation. La MRC de Bellechasse veut passer un projet de loi pour empêcher, pour stopper le ministère de prendre du terrain pour rien.

PAR LE COMMISSAIRE:

800 Est-ce que c'est lié avec le dossier ici?

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

805 Non, c'est pas lié avec le dossier, c'est la MRC de Bellechasse. Ça a pas rapport, mais ils veulent passer un projet de loi pour empêcher le ministère de prendre du terrain un peu partout.

Ça fait que c'est ça, ça fait que c'est pas rien que nous autres qui est contre.

PAR LE COMMISSAIRE:

810 C'est ça, ce que je comprends, c'est pas juste vous qui trouvez que le ministère prend des emprises assez larges.

815 C'est sûr que le ministère, je suis pas un spécialiste des lois, mais c'est régi par les lois sur l'expropriation, donc déjà, le gouvernement a voté des lois qui permettent au ministère des Transports de procéder par expropriations pour ses besoins routiers.

820 Bon, la MRC, je pense que c'est peut-être un geste politique pour essayer de sensibiliser le gouvernement sur cet aspect-là, comme je peux percevoir.

Mais ce que vous me dites, c'est un problème qui est perçu dans plusieurs municipalités, c'est ce que vous me dites ici.

825 Mais c'est certain que le ministère, au courant des années aussi, a modifié ses normes, parce que des fois, on passe encore, il y a des endroits, il y a encore des relativement vieilles routes, on voit qu'il y a pas d'accotement, donc des fois il y a des voitures qui l'hiver se retrouvaient directement dans le fossé. Alors c'est sûr que maintenant, le ministère met des accotements pour

à peu près au moins un mètre et demi (1 ½ m); maintenant, si une auto sort un peu, bien, elle se retrouve pas dans le fossé. C'est sûr qu'elle est un petit peu plus large qu'avant, c'est certain.

830

Mais comme je vous dis, dans ce cas-ci, on va voir si le ministère est ouvert à en prendre moins large, c'est un des objets principaux de la médiation qui est commun à l'ensemble des requêtes.

835

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

Mais quand il dérape, il s'en va dans le fossé, au moins il en fesse pas un autre!

PAR LE COMMISSAIRE:

840

Mais je pense, si je perçois bien quand même vos commentaires, vous êtes quand même intéressés à rencontrer le ministère des Transports encore une fois. Vous me dites que vous l'avez déjà rencontré, mais je perçois que vous êtes encore ouverts à tenter une rencontre avec le ministère pour voir si le ministère est ouvert?

845

PAR M. DANIEL BROCHU:

Comme vous avez dit tantôt, vous êtes prêts à essayer!

850

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais quand même, est-ce que je comprends bien, je veux être sûr que tout le monde est d'accord!

855

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

Quand on l'a rencontré, nous autres, moi en tout cas, je leur ai dit que s'ils modifiaient pas, ils passeraient pas. C'est ça que je lui ai dit.

860

On est prêt à faire un bout, on n'empêche pas le projet, mais qu'ils modifient ce qu'ils ont fait, c'est innocent qu'est-ce qu'ils ont fait. Ils nous ont foutu ça dans la face l'autre jour, une route large avec un terre-plein large, crime, on monte pas à Montréal, tu t'en vas dans Dorchester!

PAR LE COMMISSAIRE:

865

Je pense que vos requêtes sont claires, vous voulez que le ministère fasse un effort de réduction de son emprise.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

870 C'est comme au Nouveau-Brunswick, il en passe du monde autant qu'ici, ils ont pas des
voies doubles, des terre-pleins de quinze mètres (15 m), puis il en passe du monde autant qu'ici,
là.

PAR LE COMMISSAIRE:

875 Je pense que votre message est clair, on va voir l'ouverture du ministère.

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

880 En général, le ministère des Transports fait preuve d'une plus grande ouverture en
processus de médiation que lorsque chacune des personnes touchées a des rencontres
individuelles avec lui avant la période de médiation?

PAR LE COMMISSAIRE:

885 C'est pas moi qui a fait le plus – ça fait longtemps que je travaille au BAPE. Les gens qui
faisaient beaucoup de médiations ne sont plus au BAPE. Mais règle générale, si on regarde les
statistiques assez objectives, là, généralement, le ministère des Transports, parce qu'il a participé à
plusieurs médiations jusqu'à maintenant, a fait preuve souvent d'ouverture dans le cadre des
890 médiations. Il a fait des propositions additionnelles.

Mais je peux pas garantir dans ce cas-ci qu'il va le faire. Mais il y a quand même plusieurs
médiations qui ont réussi, malgré le fait que des gens étaient venus en période d'information
manifeste tel point ou tel point ou tel point.

895 Nous-mêmes, je veux pas nous vanter, mais comme je vous dis, le médiateur est là, il est
impartial, mais à quelque part, le médiateur, ce qu'il essaie aussi de faire, c'est que s'il voit quelque
chose de raisonnable, une proposition raisonnable, il va dire, écoutez, êtes-vous capable de faire
un effort.

900 Je peux pas imposer de solutions, mais s'il y a quelque chose qui a de l'allure, je vais
essayer de l'exploiter quand même pour arriver.

905 Mon but, c'est pas une entente à tout prix, mon but, c'est d'essayer de favoriser une entente
entre les parties. Donc le BAPE joue un petit rôle, aussi modeste soit-il, pour influencer les parties,
tant le promoteur que les requérants sur des caractères raisonnables des propositions.

Donc je peux pas rien vous garantir, mais on essaie à ce moment-là de faire fonctionner la médiation.

910

Mais comme je vous dis, on peut tenter une rencontre, vous allez voir si le ministère est ouvert. Puis si le ministère est pas ouvert avec vous la semaine prochaine, à ce moment-là, puis c'est clair, on va simplement dire, les circonstances ne se prêtent pas à la médiation, puis dans mon rapport, je vais expliquer pourquoi les circonstances ne se prêtaient pas à la médiation à ce moment-là.

915

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

Jusqu'à maintenant, je pense pas me tromper en disant que parmi les quatre (4) intervenants impliqués, c'est ça, au niveau du MTQ, c'était pratiquement hors de question de changer l'ampleur du projet, si on peut dire, là.

920

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien là, il y a eu des requêtes. Lui aussi, il a dû cheminer depuis quelques semaines, une couple de mois, on va voir. Comme je vous dis, je leur ai pas parlé, j'ai aucune idée c'est quoi leur attitude en ce moment, mais je vais le savoir demain matin.

925

Mais si jamais ça paraît complètement bouché – parce que moi, j'ai une décision à prendre demain, c'est certain que si le ministère dit, moi, je ne bouge pas d'un iota, c'est pour ça qu'ici, il faut que ce soit clair.

930

Si jamais le ministère dit moi, je bouge pas d'un iota, c'est le projet tel quel, je le présente, je ne le change pas, bon, votre réaction ici ce soir serait de dire, est-ce que vous voulez quand même rencontrer le ministère, dans une circonstance comme ça, ou vous ne voulez pas le rencontrer?

935

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

S'il veut pas bouger, ça donne rien.

940

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ça. C'est important de le mentionner. Ça serait bon d'avoir l'opinion de l'ensemble des gens ici autour de la table.

945

Alors si demain, le ministère ne nous faisait pas, à la rencontre, aucune ouverture, souhaitez-vous de pas rencontrer le ministère la semaine prochaine ou souhaitez-vous rencontrer quand même le ministère?

950 **PAR M. JEAN-MARC BROCHU:**

Bien sûr, oui, je veux les rencontrer.

955 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous voulez quand même essayer de les convaincre une dernière fois même s'ils étaient peu ouverts?

960 **PAR M. JEAN-MARC BROCHU:**

Oui.

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

965 Si mettons, ils sont bornés...

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

970 Pour les convaincre, c'est pas à nous autres. On les a déjà rencontrés, vous êtes médiateur, faites votre job.

PAR LE COMMISSAIRE:

975 Je peux pas les forcer. Regardez, demain – c'est sûr que demain, je vais leur parler en leur disant que vous avez des attentes précises. C'est sûr que c'est ça que je vais leur dire demain, vous avez des attentes précises, notamment en ce qui a trait à la largeur de l'emprise.

980 Donc je vais dire au ministère, si vous voulez tenter une médiation, il faut que vous fassiez des ouvertures à ce chapitre-là. C'est clair que je vais leur dire demain.

Comme je vous dis, je peux pas leur tordre le bras, mais je peux leur exposer clairement en disant, j'ai rencontré les gens, c'est parce que là, ils s'attendent à ce que vous leur fassiez des propositions qu'ils pourraient juger acceptables. C'est ça que je vais leur dire au ministère.

985 **PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:**

Tantôt, vous avez parlé de protéger les milieux humides avec des grenouilles, tu sais, c'est pas mal mieux de voir des érables sur le bord de la route que de voir des milieux humides avec des grenouilles, en tout cas!

990 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il faut que vous compreniez, c'est parce que bien souvent, on peut tomber dans le péjoratif.

995 **PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:**

C'est sûr qu'on va aller à la CPTAQ si ça fait pas.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est parce qu'on essaie de garder l'environnement – j'ai assez fait d'audiences, regardez, j'aime pas qu'on me dise ça, mais on me dit que je suis le doyen, actuellement c'est celui qui est dans l'exercice qui a le plus d'ancienneté au BAPE, on en a vu beaucoup, des considérations. Les gens nous arrivent, c'est des considérations du milieu humain, agricole, économique, beaucoup de choses s'intéressent aux aspects fauniques, etc., donc nous, on essaie de balancer ça.

1005 C'est pour ça qu'il faut pas le prendre en disant on accorde plus d'importance aux grenouilles ou aux milieux naturels ou aux milieux humides qu'aux êtres humains ou aux installations agricoles.

1010 On essaie tout simplement de balancer pour essayer d'arriver, on essaie de faire une contribution, nous aussi, modeste de trouver le projet de moindre impact. C'est comme ça qu'il faut le voir. Le moindre impact sur à peu près tout ce qu'il y a, économique, humain, naturel. C'est comme ça qu'il faut le voir. Il faut pas voir l'aspect péjoratif.

1015 **PAR M. MICHEL BROCHU:**

1020 Le MTQ, est-ce qu'il fait des analyses économiques de leur projet quand on s'embarque dans un projet grandiose comme ça, ça va coûter pas mal plus cher que si on fait un projet qui est plus raisonnable, là?

PAR LE COMMISSAIRE:

1025

C'est sûr que le ministère produit des estimés de coûts dans ses évaluations.

J'imagine aussi que dans le cas des propositions que vous pouvez faire ou qu'il peut regarder, il va faire aussi des estimés de coûts, même s'ils sont préliminaires. Normalement, il en fait effectivement.

1030

PAR M. MICHEL BROCHU:

Pour avoir un exemple, c'est quand même les fonds publics, c'est quand même nous autres.

1035

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, c'est ça.

1040

PAR M. MICHEL BROCHU:

Nous autres, on n'a pas vraiment de points à négocier là-dessus.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1045

Bien, ils ont plus qu'un million (1 M\$) de dépensé en plans déjà sans demander l'autorisation à personne! Ils se cassent pas la tête avec ça!

PAR LE COMMISSAIRE:

1050

Mais il faut comprendre qu'ils gèrent les fonds publics, mais bien entendu aussi il y a des propriétés privées autour de lui, donc il doit quand même balancer ça. Il peut pas dire, je veux sauver des fonds publics à tout prix et pénaliser les autres. Il faut qu'il ait une vision équilibrée, le ministère, aussi. Il y a des exploitations agricoles autour, donc il y a des gens qui gagnent leur vie avec ça.

1055

C'est certain qu'il faut qu'il tienne compte de ça, dans mon esprit, là. Mais on va voir à ce moment-là quelle est son ouverture.

1060

PAR M. YVON BROCHU:

Moi, je suis persuadé de l'ouverture du côté du ministère des Transports, parce que nous autres, on les a rencontrés séparément, disons, uniquement le ministère des Transports, puis ça semble, en tout cas, je sais pas si c'est un double discours, mais en tout cas, ça semble être positif. La dernière fois que je les ai rencontrés, j'ai dit, ça se peut fort bien qu'on puisse s'entendre.

1065

Mais c'est quand arrive la firme de génie-conseil, ça, c'est une autre paire de manches. On dirait qu'ils sont, tout ce qu'ils veulent, eux autres, c'est sécurité, sécurité, sécurité.

1070

Il y a quelqu'un qui pousse en arrière de tout ça, c'est pas uniquement le ministère des Transports, pour dire sécurité. Là, on va faire une route à quatre (4) voies avec le terre-plein de quinze mètres (15 m), pour s'assurer qu'il y ait aucun accident, aucune mortalité de quoi que ce soit. C'est là que ça bloque.

1075

PAR LE COMMISSAIRE:

On va voir ce que les spécialistes du ministère vont dire.

1080

PAR M. YVON BROCHU:

Le ministère des Transports, on serait capable de s'entendre avec eux.

1085

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce qu'on voit qu'il y a des routes un peu partout, il y a toutes sortes de façons de construire des routes aussi, il y a des endroits où ils mettent des glissières, c'est sûr qu'il y a différentes propositions qui peuvent être soumises, ça va dépendre de la volonté du ministère. Mais il faudra voir son ouverture.

1090

Mais est-ce que la majorité au moins des gens ici se dit, bon OK, on va essayer de rencontrer quand même le ministère pour essayer de le convaincre la semaine prochaine, même s'il m'apparaissait demain plus ou moins ouvert?

1095

Moi, je vous dis, je vais essayer d'être clair avec lui pour dire, bien écoutez, si vous êtes intéressé, manifestez de l'ouverture. Ça, c'est certain que je vais lui dire ça. Je veux pas faire perdre le temps à personne ici.

PAR M. YVON BROCHU:

1100

C'est ça, des deux (2) côtés.

PAR LE COMMISSAIRE:

1105

C'est ça, des deux (2) côtés. Et vous, monsieur Turcotte, vous avez l'air sceptique, mais êtes-vous quand même d'accord à rencontrer le ministère la semaine prochaine?

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1110

On se chicanera si ça fait pas, on est habitué!

Ils savent tous notre intérêt.

PAR Mme SONYA DENIS:

1115

Ils nous ont tous rencontrés individuels, on a tout dit ce qu'on voulait, puis on va faire la même chose.

PAR LE COMMISSAIRE:

1120

Mais là, il y a un médiateur, on va voir si ça va changer les choses. Je veux pas me vanter ou présumer quoi que ce soit.

PAR M. JEAN-MARC BROCHU:

1125

Mais si le ministère n'a pas d'ouverture, qu'est-ce que vous faites?

PAR LE COMMISSAIRE:

1130

Bien, on va mettre fin à la médiation. Je vais écrire un rapport en disant où ça achoppe.

PAR M. JEAN-MARC BROCHU:

1135

Vous allez écrire, le ministère ne veut rien savoir?

PAR LE COMMISSAIRE:

1140 Bien, je peux pas présumer de ce que je vais écrire exactement, mais grosso modo, ce que je peux comprendre que j'écrirais, je dirais, les gens, les requérants insistent, considèrent que tel aspect, tel aspect posent un impact indu sur leur propriété agricole, puis de son côté, le ministère estime qu'il peut pas réduire, je sais pas pour quelles raisons, l'emprise.

1145 À ce moment-là, j'essaie d'expliquer pourquoi ça achoppe. Mais là, je peux pas présumer, parce que j'ai pas les motifs du ministère, puis là, je présume que ça achopperait.

Mais grosso modo, dans un rapport, on fait état des faits. J'essaie de rester le plus factuel possible et également le plus précis possible pourquoi ça a pas marché.

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

1150 Mais le ministère, a-t-il le pouvoir, vu qu'ils disent, avec l'opinion publique, on fait le projet, ça va être de même, ça va être de même, vous avez pas un mot à dire, ils peuvent tu dire, nous mettre de côté complètement?

PAR LE COMMISSAIRE:

1155 C'est difficile à dire, parce que un, c'est pas le ministère qui prend la décision, c'est le gouvernement qui prend la décision. Il faut bien comprendre ça.

1160 Après ça, il faut pas oublier que si la médiation marche pas, il y a toujours le ministre de l'Environnement et du Développement durable qui doit prendre une décision sur les requêtes.

1165 Alors si les requêtes ne sont pas frivoles – la frivolité, ça veut dire qu'une requête est sans fondement, qui est légère, farfelue, irréaliste, grosso modo quand on regarde dans le dictionnaire qu'est-ce que ça veut dire la frivolité – mais quand le ministre la considère non frivole, bien là, ça veut dire qu'il faut qu'il fasse une audience publique.

1170 Ça fait que ça aussi, ça peut peser sur le ministère, en disant, on se retrouve en audience, ça veut dire que c'est encore à recommencer.

C'est un cadre beaucoup plus formel, parce qu'à ce moment-là, une commission d'enquête en bonne et due forme regarde tous les aspects du projet.

1175 Donc là, le projet peut complètement – bien, c'est pas la commission qui décide, mais la commission peut considérer les modifications. Tout est possible à ce moment-là, parce que la

commission peut remettre même en question la justification du projet. Une commission d'enquête examine tous les aspects.

1180 Mais en médiation, on regarde, dans le cadre du projet, qu'est-ce qu'on peut faire pour que les gens s'entendent.

Donc une audience publique, c'est un autre débat, c'est une autre paire de manches.

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

1185 En audience publique, on est tu toute la gang ensemble, c'est tu tout ensemble?

PAR LE COMMISSAIRE:

1190 C'est public. C'est-à-dire qu'en audience publique, les requérants peuvent venir, s'ils le désirent, présenter leur requête devant la commission au début de l'audience publique et après ça, les requérants n'ont pas de rôle spécial à jouer.

1195 C'est-à-dire que nous ouvrons un registre, ça, c'est en première partie, donc il y a un registre qui s'ouvre, le promoteur est assis à droite, les personnes-ressources de différents ministères à gauche et là, il y a un registre qui est ouvert. Alors les gens viennent s'inscrire, quiconque, ça peut être les requérants, mais ça peut être d'autres personnes, c'est ouvert à tout le monde. Quiconque peut venir s'inscrire au registre. Moi, j'ai des noms, par exemple je regarde ça, j'appelle les gens au registre, puis ils viennent poser des questions. Ça, c'est la première partie.

1200 La première partie sert pas à commenter le projet, elle dit, bien, pourquoi le ministère va à gauche plutôt qu'à droite? Une question, je voudrais savoir, comprendre les motifs du ministère. Ça, c'est un exemple de question.

1205 Alors on travaille durant la première partie d'audience comme ça, pour essayer de mieux comprendre, éclaircir les positions, mieux comprendre les enjeux du projet.

1210 Après ça, il y a une deuxième partie, parce qu'on laisse habituellement un minimum de vingt et un (21) jours et là, n'importe qui encore une fois, c'est-à-dire quiconque, soit des requérants, soit d'autres personnes, fait une intention de mémoire et, genre vingt et un (21) jours plus tard, les gens viennent à ce moment-là présenter leurs positions sur le projet.

1215 Ça peut être de parler de la raison d'être, on peut dire, moi je préférerais le projet de cette façon-là plutôt que comme c'est présenté. Donc les gens viennent discuter de leurs perceptions, de leurs positions sur le projet devant la commission.

À ce moment-là, le promoteur a pas de rôle spécifique à jouer. Il peut être dans la salle à écouter, mais c'est un échange à ce moment-là qui se fait entre la commission et les personnes qui viennent présenter des mémoires.

1220 Après ça, la commission – là, la partie publique est terminée – elle fait un rapport. Donc la commission va analyser normalement en fonction des enjeux qui sont présentés par les gens qui sont venus participer.

1225 La commission peut avoir ses propres enjeux qu'elle a identifiés en plus de ça, mais normalement, la commission va traiter d'un paquet de sujets qui donnent des avis, ça peut être des avis particuliers sur tel aspect du projet, ça peut être des avis sur le projet dans son ensemble, puis on envoie le rapport au ministre.

1230 Et le ministre a soixante (60) jours pour rendre le rapport public.

1235 Donc encore une fois, c'est une procédure où tout le monde, c'est un peu comme un grand travail, on pourrait dire, d'équipe, c'est-à-dire que les gens savent que la commission se base sur les documents que tout le monde a vus ou que des gens ont demandé le dépôt, qu'on travaille avec l'information, on met tout en ligne, donc les gens savent tous les documents avec lesquels on va travailler normalement.

Et ensuite de ça, le rapport, toutes les références sont mises, tout est mis. Il y a un chapitre aussi qui est consacré à l'opinion des gens sur le projet, on fait une synthèse.

1240 C'est un peu comme ça que c'est une audience.

1245 Alors que dans ce cas-ci, bien, la différence, pendant une audience par exemple, c'est que les gens ne sauront pas à la fin des rencontres avec le ministère, quelle direction par exemple la commission va prendre. Et à la fin non plus, c'est-à-dire que la commission émet un avis, mais à ce moment-là, c'est le ministre qui regarde ça, prend ça en considération et va faire des recommandations. Donc on le sait pas trop.

1250 Dans le cas d'une médiation, quand il y a entente, l'avantage d'une entente, c'est que là, normalement, les documents officiellement, les documents sont signés, ça fait que les engagements à ce moment-là du ministère des Transports, donc c'est une signature.

1255 C'est sûr qu'ultimement, le gouvernement est encore souverain, mais normalement, le gouvernement, quand il y a des ententes, après ça quand le projet est autorisé, ça respecte les ententes. À ma connaissance, ça a toujours respecté les ententes, la décision du gouvernement.

C'est l'avantage d'une médiation. Les gens ont une certitude beaucoup plus forte que quand ils sont venus présenter une opposition devant le BAPE, parce qu'il y a pas de contrôle, il y a pas d'entente, il y a pas de signature à ce moment-là.

1260 Ça fait que c'est pour ça que ça vaut la peine de tenter une médiation, d'après moi. Puis si c'est pas possible la semaine prochaine, à la fin de la première soirée, bien, on arrêtera ça. S'il y a des pistes de solutions, bien, on travaillera ça.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1265 C'est sûr que si on savait comment qu'ils veulent payer, on s'obstinerait pas pour rien.

PAR M. STEVE BRUNEAU:

1270 J'ai une question. Ils parlaient qu'ils parleraient pas de montants puis tout ça, mais ils peuvent tu nous donner une manière de comment qu'ils évaluent une terre, comment qu'ils évaluent une érablière? Est-ce que c'est tant l'érable ou c'est tant de l'hectare ou tant de l'acre qu'ils paient? Parce qu'il nous dit, mettons, à la première rencontre, une maison, on paie l'évaluation municipale plus, mettons, un montant.

1275 Mais du côté agricole, ils ont jamais voulu dire la manière sur quoi qu'ils se basaient pour évaluer notre terre agricole. Ils paient tu ce qu'on a payé ou qu'est-ce qu'ils ont...

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1280 Ils sont venus chez nous, ils ont passé une journée, une firme indépendante, je pense qui était engagée par le ministère, ils sont venus une journée évaluer les érables, l'âge des érables, regarder l'installation que j'avais.

PAR LE COMMISSAIRE:

1285 C'est ça, ils font l'exercice, puis le ministère pourra mieux l'expliquer que moi, j'en ai pris une note, parce que je vais en discuter avec eux. Mais c'est ça, le ministère permet aussi aux gens d'engager des frais raisonnables bien entendu pour un autre évaluateur, un évaluateur en qui les gens vont avoir confiance, un évaluateur agréé bien entendu, pour établir une valeur.

1290 Au début, c'est un processus de négociation, on le voit. Encore dernièrement, il y avait un article, je lisais un article ce matin dans le journal, c'était pas une route, mais on parlait d'un processus d'acquisition de propriétés autour du mont Orford, il y a une décision des tribunaux administratifs ce matin sur des propriétés. Alors ça donne un peu une idée. Si les gens sont pas

d'accord avec le montant offert par le ministère des Transports, bien à ce moment-là, ils peuvent aller le contester.

1300 Mais ça, je peux prendre une note, parce qu'une autre médiation que j'avais faite, il y avait un spécialiste du ministère des Transports qui était venu pendant la médiation expliquer en détail comment le ministère procédait.

1305 Mais il faut comprendre que c'est une division spécifique différente normalement des gens que vous avez rencontrés. C'est pas des gens attachés à la Direction régionale, c'est des gens au central.

PAR M. STEVE BRUNEAU:

1310 Non, c'est juste pour avoir une idée, tu sais. Parce que si on regarde tout le monde qui est autour ici, c'est soit une terre agricole ou soit des érablières. Qu'ils nous disent, bon, on évalue de cette manière-là pour les érablières, puis de cette manière-là pour les terres agricoles.

1315 Ça va nous donner une idée de comment qu'ils évaluent ça, une terre agricole puis une érablière.

PAR LE COMMISSAIRE:

1320 Ça fait que je prends une note. Demain, je discuterai avec eux autres en disant, bien déjà, d'entrée de jeu, pouvez-vous avoir quelqu'un, un de vos spécialistes dans le domaine, qui est capable d'expliquer plus en détail comment ça fonctionne.

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

1325 Quand on va rencontrer le MTQ, est-ce qu'il est toujours accompagné de son consultant?

PAR LE COMMISSAIRE:

Demain, est-ce qu'on le sait, est-ce qu'il a confirmé qu'il était là, le consultant externe?

1330 **PAR Mme RITA LeBLANC:**

Ils m'ont dit que c'était possible que le consultant soit là. Ils me l'ont pas confirmé, ils m'ont laissé entendre qu'il pourrait être là.

1335

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

La même chose au niveau des rencontres de médiation?

1340

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien normalement, le ministère amène les gens qu'il veut; bien entendu, si ça améliore les discussions que le consultant soit pas là, je peux en glisser un mot au ministère. Normalement, ils sont capables aussi de juger.

1345

Mais ça, comme je vous dis, le but de la médiation, c'est d'essayer d'arranger les choses pour créer le climat favorable à ce que les discussions progressent.

PAR M. MICHEL BROCHU:

1350

Mais le MTQ, c'est son projet à lui, dans le fond, et il va dire qu'est-ce qu'il en pense.

PAR LE COMMISSAIRE:

1355

Mais normalement, ce que j'ai compris, c'est qu'ils relaient beaucoup sur les consultants, ils ont quand même encore leurs spécialistes sur le terrain.

Mais même si le consultant est là, il faut que le consultant se justifie aussi, pour qu'on comprenne pourquoi il dit telle chose, mais on verra.

1360

PAR M. YVON BROCHU:

Mais le maître d'œuvre de ce projet-là, c'est tu le ministère des Transports ou bien c'est la firme de génie-conseil, GENIVAR pour ne pas la nommer?

1365

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, ça dépend qu'est-ce que vous entendez par maître d'oeuvre.

PAR M. YVON BROCHU:

1370

Le responsable de ce projet-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1375 Ça, on peut leur poser la question. Ce qu'on sait, c'est qu'avec l'augmentation des travaux, ce que je constate, c'est que le ministère relaie plus qu'avant sur les consultants, parce que son personnel n'a pas augmenté, même si le rythme de constructions routières a doublé.

1380 Mais techniquement, il a encore des spécialistes, à ma connaissance en tout cas, j'en connais au ministère des Transports qui sont spécialistes en infrastructures routières. Donc c'est eux, ils ont leurs cahiers des charges aussi, des normes, etc., donc ça aussi, ils contrôlent ça.

Quel est le poids du consultant dans ce dossier-ci, disons...

1385 **PAR M. YVON BROCHU:**

Nous en avons rencontré des spécialistes au ministère des Transports, ils étaient là, puis moi, j'avais demandé une rencontre, je voulais pas voir GENIVAR, ça fait qu'ils sont pas venus. Il y en a un qui m'a dit par contre, il dit, c'est GENIVAR qui parle au nom du ministère. Ça, ça m'a frustré.

1390 Comment ça se fait qu'une firme de génie-conseil parle au nom du ministère? J'ai pas aimé ça, étant ex-fonctionnaire!

1395 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Écoutez, ce que je peux dire au ministère demain, au moins la première rencontre la semaine prochaine, pouvez-vous juste venir vous autres, pas de consultant, pour commencer à discuter. Ça, je peux faire ça, il y a pas de problème.

1400 **PAR M. YVON BROCHU:**

Bien là, je sais pas si eux autres veulent le voir.

1405 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que tout le monde est d'accord que je suggère ça?

PAR M. YVON BROCHU:

1410

Mais toutes les questions que j'ai posées au ministère des Transports, je m'aperçois qu'il y a une partie qui provient du ministère des Transports et l'autre, ça a été référé aux documents de GENIVAR puis aux documents de GENIVAR.

1415

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça fait que je vais le suggérer demain au ministère des Transports, pour la première rencontre. On verra quelle tangente que ça prendra.

1420

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

1425

Au niveau du MTQ, la décision qui a été prise de faire une route à quatre (4) voies avec un terre-plein de quinze mètres (15 m), c'est selon, de ce que j'ai compris, c'est selon les recommandations d'un rapport qui a été fait par GENIVAR. Mais le MTQ dit, j'imagine qu'il a donné son aval à ça, il s'est fermé les yeux, il a suivi les recommandations de son consultant, puis ça a été comme ça?

PAR LE COMMISSAIRE:

1430

En lisant l'étude d'impact, le ministère, c'est certain qu'il a retenu cette solution-là, ça veut dire qu'il la jugeait crédible, bon. C'est ce que je dois conclure quand je lis l'étude d'impact, en fonction des objectifs qu'il s'est fixés sur le projet.

1435

Mais comme je vous dis, ça nous empêche pas de tenter du moins d'explorer d'autres solutions, un terre-plein moins large, ça peut être des fois une glissière, je sais pas.

PAR M. YVON BROCHU:

1440

Parce que là, on peut se poser la question, comment ça se fait qu'à Saint-Henri, il y avait une autre firme de génie-conseil, quatre point cinq mètres (4,5 m), c'est sécuritaire alors qu'à Saint-Anselme, ça l'est pas, ça prend tout un autre concept, une autre firme de génie-conseil!

1445

Mais c'est ça à un moment donné, c'est peut-être – le quatre point cinq mètres (4,5 m), le ministère des Transports m'a dit qu'il en était pas question.

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

1450 Puis à Saint-Henri, le MTQ a eu son mot à dire, j'imagine, puisqu'il a accepté un projet de terre-plein de quatre mètres (4 m), puis il arrive à Saint-Henri-Saint-Anselme, puis là, oups, puis là, il accepte un projet de quinze mètres (15 m), elle est où la continuité? Il y a pas de logique qui suit.

PAR LE COMMISSAIRE:

1455 On pourra discuter de ça avec le ministère lundi prochain.

Comme je vais suggérer au ministère que le consultant ne soit pas là pour la première rencontre. Est-ce que ça vous va?

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1460 On peut pas mettre ça mardi et mercredi?

PAR LE COMMISSAIRE:

1465 J'ai pas d'objection, si les gens préfèrent mardi prochain!

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1470 C'est parce qu'on travaille lundi soir bien souvent. Mardi ou mercredi, ça me dérange pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

1475 On va essayer de vous accommoder. Donc ça irait à tout le monde, on ferait ça mardi et mercredi la semaine prochaine?

1480 Pour l'instant, j'essaie d'en programmer deux (2). On en fait une (1), puis si les discussions avancent, comme on dit, on bâte le fer pendant qu'il est chaud, donc tout de suite le lendemain soir, on tiendrait une nouvelle rencontre, ça veut dire qu'on avance des choses, on avancerait des choses précises. Normalement, bien là, le ministère aurait assez, c'est si besoin est, on fait une deuxième rencontre.

Des fois, ça peut se régler dans la première soirée positivement, puis le ministère dit OK, je fais une proposition, je vais la travailler pendant trois (3) jours, puis je vous reviens.

1485 Nous, on reçoit la proposition, on vous l'envoie.

Mais je préfère programmer deux (2) journées de suite pour pas qu'on manque de temps. Au lieu de lundi et mardi, ce serait donc mardi et mercredi. Ça va!

PAR M. MICHEL BROCHU:

1490

S'il y a des gains potentiels, mettons, ils vont tu être à notre avantage ou bien ils vont être séparés, mettons des concessions sur la largeur du terre-plein de cinq mètres (5 m), ou ça va tu être cinq mètres (5 m) de gain à nous autres, ou bien ils vont séparer ça moitié-moitié des deux (2) côtés?

1495

PAR LE COMMISSAIRE:

Je le sais pas. Ça, on pourra le discuter.

1500

PAR M. MICHEL BROCHU:

Les absents ont tort!

PAR LE COMMISSAIRE:

1505

Bien, vous comprenez, l'objet ici, c'est de voir, s'il y a diminution d'emprise, c'est vous autres les requérants, s'il y a une diminution d'emprise, bien, c'est de la regarder.

1510

Je sais que vous êtes pas tous du même côté, je sais pas comment le voir, mais c'est entre vous autres à ce moment-là, c'est pour ça que tantôt, je faisais une allusion, vous êtes des deux (2) côtés de la route, c'est-à-dire essayez d'arriver à quelque chose qui va satisfaire, qui va vous satisfaire aussi entre vous autres.

PAR M. MICHEL BROCHU:

1515

Monsieur Turcotte, je sais pas de quel côté qu'il est? En face de chez nous!

PAR LE COMMISSAIRE:

1520

Ça fait que si on reprend les discussions, bien entendu, l'important, c'est que vous vous entendiez vous autres aussi entre vous pour savoir quelles seraient les modalités si le ministère est ouvert à faire une réduction d'emprise.

1525

Parce que le but ultime, c'est que tout le monde retire sa requête. Ça peut arriver que certains retirent sa requête et d'autres la retireraient pas, c'est certain que je serais pas à l'aise en

disant, bien là, si je diminue l'emprise juste d'un côté, j'aide du monde, puis pas les autres requérants, c'est certain que moi, je serais pas personnellement à l'aise. Il s'agit d'avoir quelque chose qui est équitable pour tout le monde.

1530 **PAR M. RÉAL BRUNEAU:**

Parce que le premier tronçon, il était tout chez nous, puis là, on a gagné, ils ont coupé moitié-moitié.

1535 Non, dans le temps, je veux dire le premier tronçon est tout chez nous, puis ils ont fait une étude économique, mais là, ils ont décidé de partager ça moitié-moitié. C'est logique, moitié-moitié.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1540 Ah, c'est logique. Qu'ils en prennent moins dans le milieu.

PAR M. RÉAL BRUNEAU:

1545 Qu'ils en prennent moitié-moitié, mais qu'ils en prennent moins dans le milieu.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1550 C'est plein de fardoche là-dedans, personne entretient ça, ça donne quoi?

PAR M. MICHEL BROCHU:

J'ai demandé de planter du maïs, ils ont pas voulu!

1555 **PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:**

Ils sont tu obligés de passer une route puis tout détruire? Le monde de la ville, c'est comme ça, il s'en vient à la campagne, c'est pas grave, ça vaut rien, la campagne, les terrains, on passe!

1560 Je vous vexé pas, monsieur?

PAR LE COMMISSAIRE:

1565 Non, je viens d'une petite ville, moi. La valeur des terres, on comprend...

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1570 C'est pas drôle ce qu'ils ont fait voilà trois-quatre (3-4) ans, à partir du village monter jusqu'au Trait Carré, il y a des maisons reculées, des croches, il y en a eu partout, des croches dans les chemins, puis le monde, les volants, ça vire!

C'est sûr que les jeunes savent moins chauffer que nous autres, mais, mais qu'ils aient manqué trois-quatre (3-4) croches, ils vont se dompter ou ils vont "slacker"!

1575 **PAR M. RÉAL BRUNEAU:**

1580 Parce que je sais pas quelle route qu'on avait passé, mais en tout cas, on peut dire que la route à deux (2) voies, à quatre (4) voies d'accord, au centre, ils ont mis, où ce que mettons c'est dangereux, mettons, à partir où ce qu'il vente plus, ils pourraient mettre juste des poteaux avec des "guys", puis pour que la neige passe en dessous, puis soit sécuritaire, il y aurait plus de face à face.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1585 Bien, regarde le Métropolitain à Montréal, il est tout défait, le monde roule en fou là-dessus!

PAR M. STEVE BRUNEAU:

1590 Aux États-Unis, il y a une autoroute à trois (3) voies de chaque côté, puis il y a à peu près deux mètres (2 m) entre les deux (2) routes, puis ça roule à cent dix kilomètres-heure (110 km/h), puis c'est trois (3) voies. Puis c'est juste l'autre bord, il y a autant de neige qu'ici.

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

1595 Puis ils ont rien qu'à "slacker" la limite à soixante-dix kilomètres (70 km/h) au lieu de quatre-vingt-dix (90 km/h).

PAR LE COMMISSAIRE:

1600 On va voir l'ouverture. On va voir l'ouverture du ministère à différentes solutions.

Parce qu'en s'en venant, on voit qu'il y a un tronçon à soixante-dix (70 km/h), après ça on revient à quatre-vingts (80 km/h).

1605 **PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:**

1610 Dans le village, à l'extérieur du village, ils ont fait une route large, ils ont baissé à cinquante kilomètres (50 km/h). Au début, c'était supposé d'être soixante-dix (70 km/h), même les trottoirs sont faits en fonction d'une route à soixante-dix (70 km/h), puis ils ont mis ça à cinquante kilomètres (50 km/h).

PAR LE COMMISSAIRE:

1615 Bien, la norme de cinquante kilomètres (50 km/h) est basée sur la densité d'entrées et de sorties qu'on appelle charretières, c'est pour ça que quand la densité augmente à tant, le ministère arrive et réduit la vitesse.

PAR M. YVON BROCHU:

1620 Pour la question de vitesse, on va prendre la route dans le Parc des Laurentides, elle est à quatre-vingt-dix (90 km/h), elle monte à cent (100 km/h), puis l'ancien ministre des Transports avait dit qu'il pouvait faire la nouvelle route à vitesse variable.

1625 À ce moment-là, j'ai posé la question, j'ai dit, vous avez tout le temps dit qu'il y avait beaucoup d'accidents à la courbe Saint-Henri-Saint-Anselme, juste à côté de chez nous, ça fait qu'à ce moment-là, j'ai dit, pourquoi, à partir du début de la courbe, pourquoi vous mettez pas la route à quatre-vingts kilomètres-heure (80 km/h), aller jusque dépasser le bois plus loin, là à ce moment-là, vous la monterez à quatre-vingt-dix (90 km/h), donc il y aurait une route à vitesse variable pour un secteur d'à peu près trois kilomètres (3 km). Il en était pas question, il voulait pas.

1630 Ça fait qu'à ce moment-là, je me dis une chose, la route, ils veulent l'améliorer, ils veulent enlever la courbe pour assurer la fluidité de l'écoulement de la circulation. Mais là, j'ai dit, nous autres, par exemple, au bout, là, juste au début de la courbe, on est là avec les tracteurs de ferme, on est là avec des véhicules lents, nous autres, notre sécurité, qu'est-ce qu'on en fait?

PAR LE COMMISSAIRE:

1635 Pour la vitesse, ça peut être rediscuté avec le ministère la semaine prochaine.

1640

PAR M. YVON BROCHU:

C'est très raisonnable nos demandes, c'est très raisonnable.

1645

PAR M. MICHEL BROCHU:

Le débit fait souvent référence aussi à la continuité dans la route au niveau de quatre (4) voies, deux (2) voies, on part à quatre (4) voies, des terre-pleins à deux mètres (2 m), absents, puis après ça quinze mètres (15 m), puis à Pintendre, les vitesses aussi, quatre-vingt-dix (90 km/h).

1650

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

Quelqu'un qui arrive à quatre-vingt-dix kilomètres (90 km/h) dans le bois, puis il en sort un tracteur à la Petite-Grillade, il faut "slacker" en crime parce qu'il est déjà rentré dans le derrière.

1655

PAR LE COMMISSAIRE:

On va voir ce que le ministère a à dire.

1660

Comme je vous dis, la question de la vitesse peut être abordée, il y a pas de problème.

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

Dans ce cas-ci, la route va rester à quatre-vingt-dix (90 km/h) mais deux (2) fois plus large, avec des lignes encore plus droites!

1665

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ce que je me souviens de l'étude d'impact.

1670

PAR M. YVON BROCHU:

La vitesse va augmenter, veux veux pas, la vitesse va augmenter.

1675

PAR M. JÉRÔME BROCHU:

C'est certain qu'on peut s'attendre à ce que les gens roulent plus vite, c'est sûr sûr sûr. Je suis allé dans le Parc des Laurentides il y a deux (2) semaines, c'est quatre-vingt-dix (90 km/h), ça roule à cent vingt-cent trente (120 km/h-130 km/h), c'est sûr sûr sûr.

1680

Puis ils ont resté avec les mêmes tracteurs de ferme. Ça fait que là, les gens, au lieu d'arriver à quatre-vingt-dix (90 km/h), ils arrivent à cent vingt-cent trente (120 km/h-130 km/h).

1685

LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION

PAR LE COMMISSAIRE:

1690

C'est noté. Ça fait que si je résume bien, alors on est tous d'accord, on rencontre le ministère la semaine prochaine, mardi, ça vous va?

1695

Et là, on verra. Puis s'il y a pas moyen de discuter, bien, on va mettre fin à la rencontre mardi. S'il y a moyen, on va explorer les possibilités d'en venir à une entente, si le ministère fait des ouvertures. Ça vous va?

PAR M. ANDRÉ TURCOTTE:

Vous allez nous le dire cette semaine?

1700

PAR LE COMMISSAIRE:

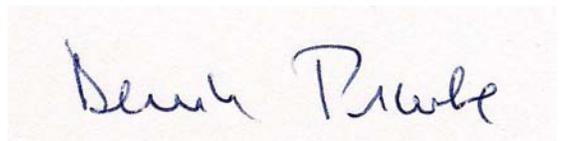
On vous rappelle tout de suite en après-midi, demain après-midi. Ça vous va comme ça?

Je vous remercie de votre présence et au plaisir de vous voir la semaine prochaine!

1705

1710

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.